

Année scolaire  
2017 | 2018

## Formulaire de demande de Bourse départementale

À remettre au Secrétariat du collège  
(Avec les pièces nécessaires)  
avant le 30 avril 2018

## DEMANDE DE BOURSE DÉPARTEMENTALE

Année scolaire  
2017 | 2018



Simplification des démarches  
Votre demande directement par Internet  
[gironde.fr/bourses](http://gironde.fr/bourses)



# DEMANDE DE BOURSE DÉPARTEMENTALE ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

(merci de remplir en lettre capitale uniquement)

Votre enfant :

NOM : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Parent demandeur (représentant légal) :

(celui déclaré lors de la demande pour la Bourse de l'Éducation Nationale)

Madame  Monsieur

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Bâtiment : ..... Appartement : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tel : .....

Mail : .....@.....

Je souhaite recevoir l'aide par :

Lettre chèque établie au nom du parent demandeur (représentant légal)

Virement bancaire (fournir un RIB au nom du parent demandeur, représentant légal)

Je soussigné(e)  le père ou  la mère ou  le tuteur légal de l'enfant, certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts\*.

Je donne mon accord à la transmission, par l'autorité académique au Conseil Départemental de la Gironde, des données concernant mon fils/ma fille afin de permettre le versement de la bourse départementale.

Le : .....

Signature :

\*La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (loi n°68-690 du 31 juillet 1968, article 22).

## LA BOURSE DÉPARTEMENTALE

Vous résidez en Gironde, votre enfant est scolarisé dans un collège public ou privé sous contrat, il est titulaire d'une bourse de l'Éducation Nationale : vous pouvez bénéficier d'une bourse complémentaire du Conseil départemental de la Gironde.

Pour les boursiers de Taux 1 : 70 €, Taux 2 : 80 €, Taux 3 : 100 €

Élèves boursiers de maisons familiales rurales (MFR) et AGIR : 80 € (quel que soit le taux)

### LA BOURSE SEGPA SECTION D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL PROFESSIONNEL ADAPTÉ

Votre enfant est en classe de 4<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> SEGPA : vous pouvez également obtenir une bourse départementale spécifique d'un montant de 90 €. Tous les élèves sont concernés, boursiers ou non-boursiers.

Pour recevoir ces aides, 2 formules de paiement sont possibles :

- la lettre chèque, établie au nom du parent demandeur (représentant légal)
- **PLUS RAPIDE !** le virement bancaire. Pour cela, donner impérativement un RIB au nom du parent demandeur (représentant légal)

### CHOISISSEZ INTERNET : FAITES VOTRE DEMANDE EN LIGNE !

A partir de mi-novembre 2017, faites votre demande de bourse directement sur Internet sur [gironde.fr/bourses](http://gironde.fr/bourses) et suivez l'état d'avancement de votre demande. Le paiement aura lieu une fois le dossier complet et validé.

En cas de changement d'adresse ou de données bancaires, pensez à prévenir le Conseil départemental à l'adresse suivante :

[dgaj-djec-bourses@gironde.fr](mailto:dgaj-djec-bourses@gironde.fr)  
pour le bon suivi de votre demande

## Cadre réservé au collège

Collège : .....

Code RNE : ..... Classe fréquentée : .....  MFR / AGIR

Boursier d'État :  Taux 1  Taux 2  Taux 3

Élève SEGPA de 4<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> :  Oui  Non

Demi-pensionnaire  Externe  Interne

Le : .....

Signature et Cachet :